

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025/2026

Document validé par le DOB réalisé lors de la séance du conseil syndical du 09/12/2025

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité et doit se concevoir comme un outil pédagogique. Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Il appartient ainsi au Conseil Syndical - conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2312-1a, institué par la loi n° 92-125 du 6/02/1992 – de débattre des orientations budgétaires dans un délai de 2 mois précédent l'examen des budgets.

Le débat d'orientations budgétaires, doit permettre, à partir de l'examen de la situation financière du SBVB, de revenir sur la période 2018-2023 et sur l'exercice budgétaire 2024, sur les prévisions budgétaires 2025 et de définir la stratégie financière pour la période 2025-2026.

Le présent rapport s'appuie en partie sur les conclusions de l'étude financière prospective du SBVB réalisée par le cabinet « Ressources Consultants » en date du 1^{er} février 2019 (cf. Annexe), et mise à jour en 2023.

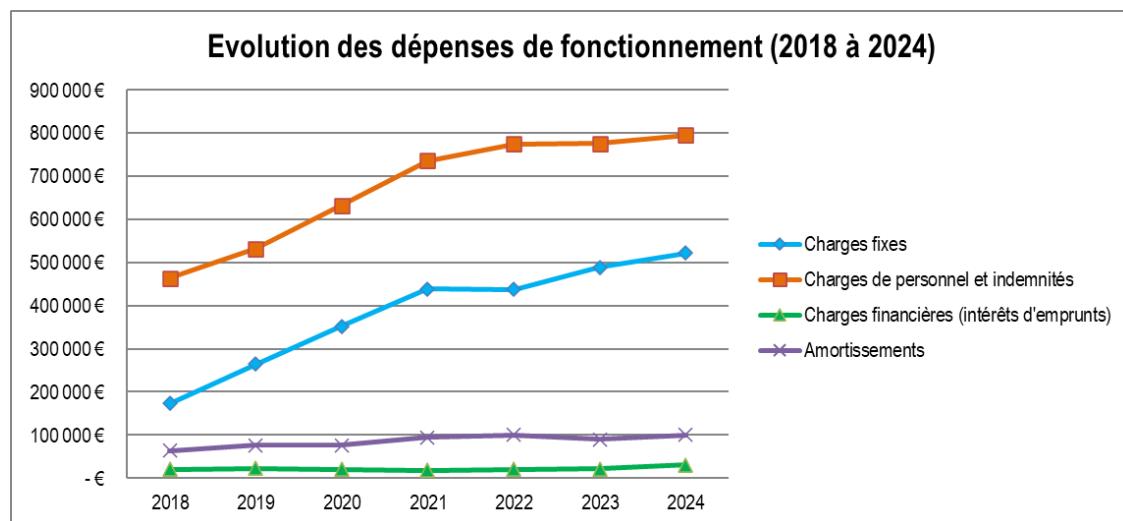
Analyse budgétaire rétrospective 2018-2024

L'analyse budgétaire rétrospective met en évidence deux périodes distinctes : 2018-2019 et 2020-2024.

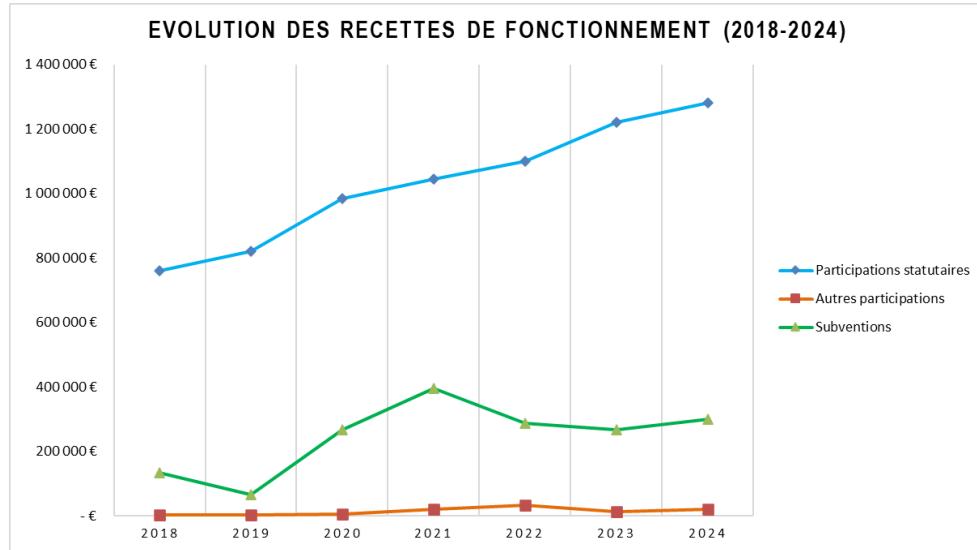
La période 2018-2019 correspond au transfert de la compétence GEMAPI (1^{er} janvier 2018) des EPCI vers le SBVB. Cette prise de compétence s'est traduite par une forte évolution des charges de fonctionnement mais largement compensée par une hausse des recettes et principalement des participations des 5 EPCI membres statutaires.

La période 2020-2024 marque le lancement du nouvel programme pluriannuel (CTeau 2020-2022) avec notamment la montée en puissance de l'équipe du SBVB permise par la hausse des participations statutaires et des subventions des partenaires financiers.

Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2018 et 2024



Evolution des recettes de fonctionnement entre 2018 et 2024



Les dépenses de fonctionnement ont progressé régulièrement entre 2018 et 2019, puis plus fortement à partir de 2020, s'expliquant par :

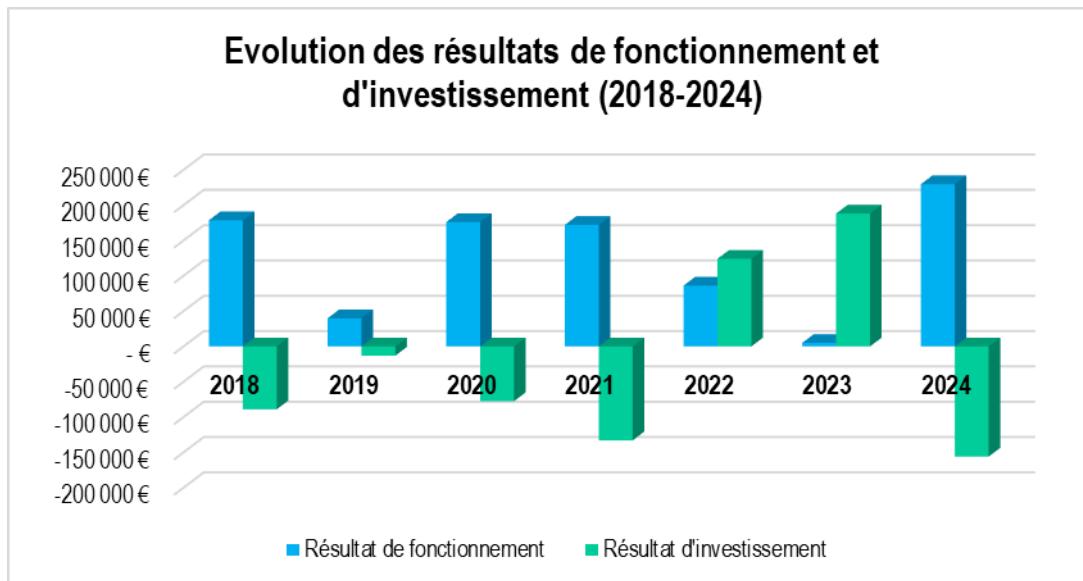
- La montée en puissance des actions de lutte contre les espèces végétales envahissantes
- Le transfert de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018
- La prise en charge de la mission de draguage sur le marais indivis (mission transférée du Pnr Brière)
- La structuration de l'équipe technique et administrative du SBVB (1 ETP en 2009, 16 ETP en 2021)
- Le lancement du Contrat Territorial Eau 2020-2022

Les recettes ont logiquement suivi la même trajectoire avec une évolution significative des participations statutaires passant de 760 650 € en 2018 à 1 045 000 € en 2021. Les participations stagnent en 2022 et 2023 restants sur un montant de 1 100 000 €, puis progressent de nouveau à partir de 2024. Les subventions des partenaires financiers ont également progressé dans le cadre de la montée en puissance du SBVB et le lancement du CTau 2020-2022 (aides sur postes de techniciens/animateurs, actions de communication suivis, etc.) mais ont diminué depuis 2021 avec la diminution ou l'arrêt de plusieurs aides (EEE, etc.)

Deux grandes périodes sont également à distinguer en matière d'investissement, illustrées par le graphique d'évolution des résultats de fonctionnement et d'investissement entre 2018 et 2024 :

- **2018-2019** : période de transfert de la compétence GEMAPI et de préparation du futur CTau 2020-2025. Cette période se traduit par des investissements moins importants en termes de travaux de restauration des milieux aquatiques. Le SBVB maintient toutefois sur cette période d'importants travaux sur les ouvrages et engage un certain nombre d'études préalables au CTau. Le SBVB lance par ailleurs des travaux importants de carénage et d'optimisation de la drague (environ 300 000 €), mission confiée en 2018 à travers la mise en place de la compétence GEMAPI.
- **2020-2024** : période de structuration de l'équipe administrative et technique en lien avec le lancement des premières actions et travaux du CT avec des résultats de fonctionnement très positif (lié à l'augmentation des participations statutaires) et mais des résultats d'investissement négatifs compte tenu des décalages entre les premiers investissements du CTau et les retards de subventions (acomptes en cours mais soldes versés en n+2). Un décalage identique est constaté pour le FCTVA (n+2). Les travaux de restauration et d'optimisation sur les ouvrages hydrauliques sont maintenus en

2020 et 2024. Le poids de l'autofinancement des actions de lutte contre les espèces envahissantes et de la mission drague sont à noter.



La baisse progressive du résultat de fonctionnement depuis 2020 est à noter, expliquant la diminution notable de la capacité d'autofinancement du SBVB (+ 5 009.07 € en 2023) et rappelant la fragilité de l'équilibre financier du SBVB, ultra-dépendant de ses participations statutaires et des subventions de ses partenaires financiers (Agence de l'Eau, CD44, Région, Fonds Européens, etc.). Il progresse de nouveau à compter de 2024 mais semble insuffisant au regard des besoins en investissements.

2025 : Une année pleine avec un taux de réalisation proche de 100%

En 2025, plusieurs éléments sont à noter :

- Le remboursement de la 2ème partie du prêt-relais de 500 000 € : 250 000 € en juillet 2024 (en avril 2025)
- Le SBVB n'a pas souscrit de nouvel emprunt souscrit en 2025 (comme en 2024)
- Un volume d'investissements important et un taux de réalisation proche de 100%
- Un reste à réaliser très important en subventions

En fonctionnement, le montant prévisionnel des dépenses est estimé à 1 450 000 €. Le montant global des recettes de fonctionnement est quant à lui estimé à environ 1 600 000 € avec un important reste à réaliser en subventions de fonctionnement.

Contrairement à l'exercice 2023 (résultat = + 5 009.07 €), le SBVB devrait ainsi dégager un résultat de fonctionnement beaucoup plus important, estimé entre 150 000 € et 200 000 € (comme en 2024).

Le programme d'investissement 2025 a été principalement composé de :

- Travaux sur les ouvrages
- Travaux de restauration des milieux aquatiques (Travaux de restauration des cours d'eau inscrits au CTear (15 kms), curage en marais, etc.)
- Etudes et démarches (diagnostics agricoles, étude qualité de l'eau, élaboration du règlement d'eau, etc.)
- Plantations bocagères
- Etc.

Le montant global réalisé est estimé à environ 1 458 000 € TTC.

Les recettes d'investissement 2025 sont composées de :

- FCTVA (n-2) = 163 368.43 €
- Subventions d'investissement = 900 000 € (important reste à réaliser)

Un déficit d'investissement sera vraisemblablement constaté, fonction du résultat de fonctionnement et des restes à réaliser important en subventions. L'analyse de l'exercice 2025 devra être fait en fonction de la fin du CTeau 2020-2025 et de l'année 2026, année de transition avec un programme moindre en investissements.

Prévisions budgétaires 2026 : année de transition (inter-contrats) et de « respiration » financière

Une baisse prévisionnelle des dépenses de fonctionnement 2026

L'année 2026 sera marquée, sur la section de fonctionnement, par :

- Une baisse des charges générales de fonctionnement (011) liées en partie à l'arrêt de certaines actions inscrites au CTeau Brière-Brivet = 480 000 €
- Une légère hausse des charges de personnel (012) en hausse = 810 000 €
- Des dotations aux amortissements (042) stables = 100 000 €
- Des charges financières (65) en légère baisse = 25 000 €

L'évolution des recettes de fonctionnement 2026

Les recettes de fonctionnement sont composées :

- Des participations statutaires
- Des subventions des partenaires financiers sur les charges de structure et/ou relevant du fonctionnement (actions de communication, suivis de la qualité de l'eau, etc.)
- De reversements divers (assurances, baux pêche/chasse, mutualisation poste, etc.)

L'année 2026 sera marquée par un maintien des participations statutaires à 1 280 000 € (par rapport à 2024), calculée selon un mode de calcul tenant compte des chiffres DGF des EPCI et des communes du bassin versant (révision statutaire du 1^{er} janvier 2020).

Un reste à réaliser important de subventions de fonctionnement sont à noter ainsi qu'une baisse globale des aides liées à l'arrêt de certaines actions du CTeau Brière-Brivet. A notre toutefois, le maintien des aides sur les postes de technicien et de chargé de mission.

En conclusion, le SBVB devra obligatoirement dégager un résultat de fonctionnement très positif, si possible au moins équivalent à celui de 2024 ou de 2025, afin de conforter sa capacité d'autofinancement.

Un programme d'investissement 2026 de transition

Le programme d'investissement 2026 du SBVB devra permettre de :

- Maintenir un niveau minimum d'entretien et restauration des ouvrages hydrauliques (priorité +++ / rester dans du préventif / ex : diagnostics génie civil)
- Limiter les actions de restauration Programme d'actions CTeau (cours d'eau et marais) et/ou assurer un auto-financement minimum (idéalement 100% d'aides)
- Assurer l'autofinancement des études et autres actions indispensables au nouveau cycle AT 2027-2032 (étude programmation AT, étude financière, modélisation ADAPTO+, étude débits, etc.)

Il sera composé d'une évolution des chapitres :

- Emprunts et dettes (016) en très forte baisse liée au remboursement du prêt-relais en 2025 et à l'échéance d'un prêt contracté en 2011/2012 = 140 000 € (contre 400 000 € en 2025)
- Frais d'études (20) = 150 000 €
- Immobilisations corporelles (21) = 50 000 €
- Immobilisations en cours (23) = 200 000 €

Les recettes d'investissement 2026 seront composées :

- Du FCTVA à hauteur de 105 000 € (en baisse, correspondant à la récupération de la TVA des travaux/investissements 2024)
- Des excédents de fonctionnement
- Des subventions des partenaires financiers (nouveaux soldes liés au CTear 2020-2025 + FNADT 2025)

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2025, comme en 2024, pour limiter l'endettement du SBVB. Néanmoins, l'année 2025 mettra en évidence un déficit d'investissement qu'il faudra analyser au regard des prévisions budgétaires 2026.

Un travail important de prospective et de rétrospective financière sera à réaliser en 2026. Des choix stratégiques seront à faire dans le courant de l'année 2026 avec la nouvelle équipe d'élus du SBVB pour préparer l'accord de territoire 2027-2032.

2027-2032 : un nouveau programme pluriannuel

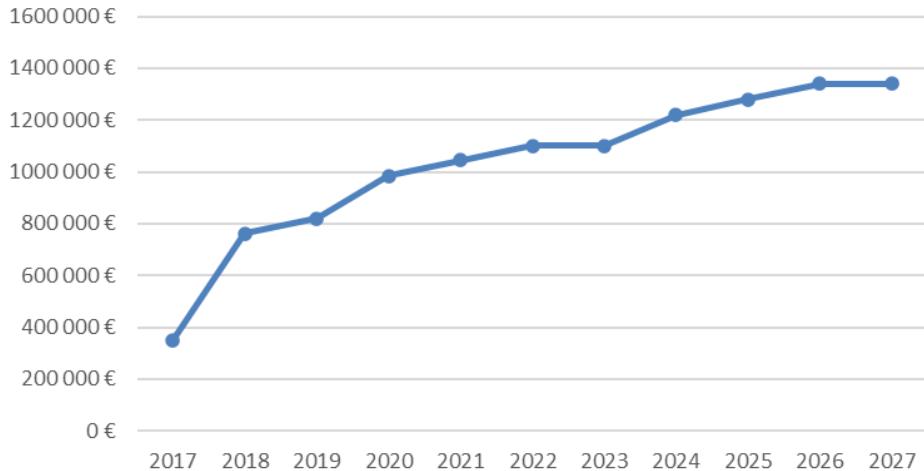
Un nouveau programme pluriannuel de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques pour la période 2027-2032 sera élaboré en 2026. Il sera également accompagné d'un nouveau programme pluriannuel d'entretien et de restauration des ouvrages hydrauliques.

Les participations statutaires devraient globalement se maintenir compte tenu de la conjoncture et devront nécessairement légèrement évoluer en fonction du niveau d'inflation.

Par ailleurs, d'une manière globale, le niveau moyen d'aides financières devrait diminuer, obligeant le SBVB et ses membres statutaires à se questionner sur son autofinancement et sur la nécessité de prioriser certaines actions.

Un travail de rétrospective financière sera réalisé durant le 1^{er} trimestre 2026 en lien avec le Trésor Public, et une mission de prospective financière sera programmée à compter du second trimestre 2026 afin d'aider les nouveaux élus installés dans le choix du scénario du futur accord de territoire 2027-2032.

Evolution prévisionnelle des Participations statutaires (€ TTC)



L'évolution et la gestion de la dette

L'encours de la dette a amorcé une baisse depuis 2016 et s'est poursuivi jusqu'en 2019 avec notamment la fin de plusieurs emprunts.

Fin 2019 et fin 2020, le SBVB a souscrit deux nouveaux emprunts de 500 000 € qui lui ont permis d'anticiper la 1^{ère} année de travaux du programme d'actions dans le but de financer les acomptes nécessaires au lancement des actions et avec l'objectif de se constituer progressivement un fonds de roulement. Ce fonds de roulement doit à terme permettre de « jongler » entre acomptes et soldes de travaux et de subventions, FCTVA (n-2) et autres. Ces emprunts ont aussi permis de financer des travaux sur la restauration des ouvrages hydrauliques et des travaux sur la drague.

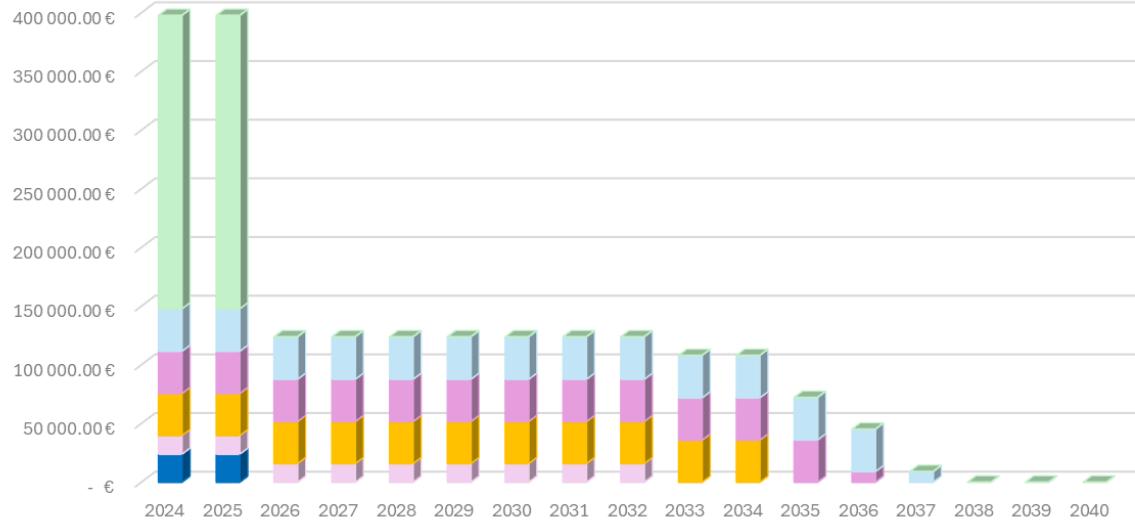
Fin 2021, le SBVB a souscrit un 3^{ème} emprunt de 500 000 €, qui a été débloqué progressivement en 2022, emprunt indispensable à la gestion financière du CTau 2020-2022 et couvrant les nombreux décalages (retards subventions, etc.).

Fin 2022, un prêt-relais de 500 000 € a également été souscrit pour palier aux différents décalages, considérant que 2023 devrait permettre de faire rentrer les premiers soldes de subventions de travaux liés au CTau 2020-2022. Ce dernier a été remboursé en partie en juillet 2024 (250 000 €) et a été soldé en avril 2025 (250 000 €).

Par ailleurs, un emprunt de 600 000 € souscrit en 2003 est arrivé à échéance (dernière échéance en mars 2023). Un nouvel emprunt de 500 000 € a été souscrit fin 2023 et entièrement débloqué fin 2024 pour autofinancer les investissements du SBVB.

Un emprunt de 250 000 € souscrit en 2011, pour autofinancer le CTMA Brière-Brivet 2011-2015, arrivera à échéance en décembre 2025.

Evolution du montant du remboursement des annuités
sur la période 2024 - 2040



* L'ensemble des données (capital restant dû et annuités) seront à mettre à jour fin 2024 en lien avec les derniers déblocages d'emprunt.